

## **Décision n°2020-060 relative à la domiciliation de la société IN SITU Lab à l'ENS de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération en date du 10 septembre 2018,*

### **Article 1 : Objet**

L'ENS de Lyon autorise la société IN SITU Lab, en cours de création, dont le représentant légal est Nicolas Vernoux-Thélot, à fixer son siège social dans les locaux appartenant à l'ENS de Lyon 46 allée d'Italie 69364 Lyon Cedex 07, à compter du 7 octobre 2020 à titre gratuit et pour la durée de deux ans.

L'activité de la société sera la réalisation de projets originaux de recherche et développement interdisciplinaires et les services d'ingénierie pour projets de construction. Dans ce contexte, la société collaborera avec le laboratoire RDP, et plus particulièrement avec Teva Vernoux, chercheur au sein de ce laboratoire.

Cette décision autorise uniquement la domiciliation du siège social de la société à l'ENS de Lyon, mais n'inclut aucun hébergement. Dans le cas où un hébergement serait demandé par la société, il sera alors mis en place une convention d'hébergement spécifique.

### **Article 2. Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature.

**Modalités de recours contre la présente décision :** En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



### Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 07/10/2020

Le Président de l'ENS de Lyon  
Le président de l'ENS de Lyon  
  
Jean-François PINTON

Original :

- ° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- ° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président »

Décision n°2020-060 relative à la domiciliation de la société IN SITU Lab à l'ENS de Lyon

Page 2 sur 2

